

# PRÉSIDENTIELLES ET LAÏCITÉ...

L'Appel aux laïques, devenu pétition nationale le 17 Janvier et né à Nantes un an plus tôt, ne saurait être regardé comme un texte de circonstance, même si le moment des élections présidentielles marque naturellement un point fort de notre campagne dont les perspectives se situent bien au-delà.

## **Quelques certitudes**

En dépit des multiples interrogations qui hantent généralement les horizons électoraux on dispose d'un certain nombre de certitudes, du moins en ce qui concerne l'école et la laïcité. Il s'agit des dispositions qui seraient prises dans l'éventualité d'une reconduction pour un second septennat de l'équipe au pouvoir.

En premier lieu la destruction de l'École laïque pour lui substituer les *Communautés éducatives*, sera poursuivi et selon toute vraisemblance accélérée: pression accrue pour la mise en œuvre des *Conseils d'école* livrant celle-ci aux associations du quartier, vote de la loi sur les *Collectivités locales* instituant le *Conseil Départemental de l'Éducation* qui place l'école sous la tutelle des élus locaux, installation dans chaque école d'une équipe éducative qui serait l'âme corporatiste de tout ce système d'autogestion tripartite.

En second lieu, le démantèlement du corps des instituteurs, tronçonné en trois groupes par l'application de la nouvelle formation des maîtres, dans le but d'affaiblir la résistance des instituteurs.

En troisième lieu, l'agression frontale contre le syndicalisme enseignant par une atteinte sans précédent au droit de grève des instituteurs chargés de direction, dans l'intention de mettre à mal le SNI-PEGC qui, malgré les «*sessions d'études*» théorisant sur l'ouverture de l'école et l'équipe éducative organisées par ses dirigeants, relie dans les faits toute une tradition manifestement opposée aux *Conseils d'école* et autres structures d'autogestion tripartite.

## **Et avec Mitterrand?**

Le *Comité national pour l'Appel aux laïques*, s'il se doit d'avertir des conditions réservées à l'École laïque dans le cas d'une victoire du candidat sortant ne se transformera pour autant en comité de soutien d'aucun autre candidat, cela ne répondrait ni à sa nature, ni à sa vocation. Mais le voudrait-il qu'il ne le pourrait pas.

En effet, dans le rôle qui est le sien, le *Comité national* a adressé une lettre à tous les candidats en même temps que le texte de l'*Appel*. C'est évidemment aux réponses des candidats se réclamant de la laïcité que nous accordons le plus d'attention.

En l'absence de réponse du candidat du P.C.F. nous nous référerons à la dernière déclaration du *Comité Central* de ce parti, en date du 11/12/80, qui s'affirme pour: «*l'ouverture de l'école sur la vie... dans l'optique d'un projet éducatif établi par la Communauté éducative*».

Si l'on compare avec le projet Giscard-Beullac, la formule qui vient à l'esprit est évidemment: «*blanc bonnet-bonnet blanc!*».

Par contre le *Comité national* a reçu du candidat François Mitterrand une réponse que nous publions en page 2 et pour la clarté de laquelle il mérite d'être remercié. Il ressort sans ambiguïté de cette explication que dans le cas d'une victoire de François Mitterrand:

1- les fonds publics continueront d'être versés aux écoles sous contrat d'association qui garderont leur «*caractère propre*» confessionnel, la loi Debré ni la loi Guerneur n'étant abrogées. Ce qui permet à M. Guerneur d'estimer «*positives*» les déclarations de Mitterrand.

2- pour ce qui concerne l'école publique, «unifié» avec des écoles sous contrat, Mitterrand la conçoit semble-t-il comme un carrefour idéologique, une sorte de creuset œcuménique où la gestion de la Communauté éducative serait aux familles spirituelles à travers les «*mouvements et associations divers*» dans le cadre de la pseudo «*démocratie participative*».

### **Perennité de notre combat**

Nous devons à Mitterrand la même franchise que celle dont il nous a crédités: les signataires de l'*Appel aux laïques* combattront ce projet, au même titre que le projet Giscard-Beullac, c'est-à-dire au titre de la défense de la laïcité de l'école et de la défense des garanties statutaires de tout un corps de fonctionnaires.

La seule différence, c'est que Giscard-Beullac veulent bâtir la *Communauté éducative* sur la destruction du syndicalisme enseignant et notamment de la FEN et du SNI, alors que Mitterrand compte instaurer la *Communauté éducative* avec leur concours, le syndicalisme enseignant restant préservé.

Mais le syndicat restant intact, c'est aussi la possibilité de réagir et de faire front qui reste intacte, non seulement pour les enseignants mais pour tous les laïques de ce pays.

Certes la marge est singulièrement étroite. Il est vrai que dans cette marge tout peut se jouer... à la condition que le syndicalisme n'accepte pas de s'autodétruire dans l'autogestion tripartite.

### **Intensifier la campagne**

Les conclusions s'imposent clairement: le *Comité pour la signature de l'Appel aux laïques* aura du pain sur la planche, quel que soit le résultat des élections. Il importe qu'il continue à vivre sur les bases de sa création le 17 janvier dernier.

Il faut poursuivre la campagne de signatures qui est pour nous le moyen élémentaire de faire prendre conscience, de faire prendre position et de préparer l'organisation de la riposte. A cet égard le millier de signatures supplémentaires recueilli le 17 janvier signifie que tout reste à faire. Après l'élan des premiers signataires il y a eu stagnation, ce retard devra être comblé (1).

Le *Comité pour la signature de l'Appel aux laïques* poursuivra son action. Nous ne saurions faire moins que M. Guerneur qui déclarait à Vannes récemment devant le Congrès d'une organisation de l'enseignement catholique qu'il maintenait sa pression avec les 330 parlementaires de son association. A cette différence près que notre intervention se situe plutôt sur le terrain du syndicalisme et de la lutte de la classe ouvrière, pour laquelle l'école laïque est un acquis majeur.

**Serge MAHE.**

-----

(1) Il va sans dire que pour leur part les membres de l'UAS ont tous signé et fait signer l'Appel.